

**Extrait du Registre des Délibérations**  
**Séance du 15 JUIN 2023**  
**Nombre des Membres en exercice : 77**

**OBJET : 2023-03-50- DELEGATIONS DE FONCTIONS (5.4) - COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE BUREAU PAR DELEGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**DATE DE CONVOCATION : 8 JUIN 2023**

**DATE DE PUBLICATION : 19 JUIN 2023**

Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni ce jour, dans la grande salle de réunion au 1<sup>er</sup> étage du Bâtiment 200, site Kléber, à TOUL (54200), sous la présidence de Monsieur Fabrice CHARTREUX, Président.

<u><b>Etaient présents :</b></u>	<b>FONTAINE André, COLLET Thierry, CLAUDON Jean-Louis, AMMARI Christelle</b> (ayant la procuration de PICARD Denis), <b>BONNIN Pierre, PIERSON Marianne, LELIEVRE Jean Luc, ZAPOTINY Stéphane</b> (ayant la suppléance de POIRSON Elisabeth), <b>STAROSSE Jean Luc, PAYEUR Emmanuel, VARIS Pierre</b> (à compter de la 2023-03-06), <b>PREVOT Vincent</b> (ayant la suppléance de SEGALT Jean-François), <b>CHARTREUX Fabrice, GUYOT Laurent, PLANCHAIS Viviane, SILLAIRE Roger, RADER Audrey-Helen, MAURY Christophe</b> (ayant la procuration de KNAPEK Patrice à compter de la 2023-03-38), <b>GUILLAUME Isabelle, KNAPEK Patrice</b> (départ à compter de la 2023-03-38), <b>DOMINIAK Bernard, WINIARSKI Patricia</b> (ayant la procuration de MARTIN Vincent), <b>GASPAR Isabel</b> (ayant la procuration de MONALDESCHI Philippe), <b>TOUSSAINT André, SITTLER David, VANIER Stéphane</b> (ayant la suppléance de ROSSO Michel), <b>ARNOULD Raphaël</b> (ayant la procuration de LALANCE Corinne), <b>CARON Jean-François</b> (ayant la procuration de MARIN Karine), <b>TAILLY Jérôme, SAUVAGE Catherine, JOUBERT Roger, PIERSON Chantal, DOHR Hervé, DEPAILLAT Bernard</b> (à compter de la 2023-03-04 et ayant la procuration de TARDY Yvan), <b>HENNEBERT Philippe, DURANTAY Corine</b> (ayant la suppléance de MANSION François), <b>MATTE Jean-François, COLIN Xavier, ORDITZ Jackie</b> (ayant la suppléance de CHENOT Tony), <b>HARMAND Alde, DICANDIA Chantal</b> (ayant la procuration de BONJEAN Myriam), <b>ADRAYNI Mustapha, RIVET Lionel</b> (ayant la procuration de CHANTREL Nancy), <b>HEYOB Olivier</b> (ayant la procuration de MASSELOT Catherine), <b>ASSFELD LAMAZE Christine, BOCANEGRA Jorge, EZAROIL Fatima, MARTIN-TRIFFANDIER Emilien</b> (ayant la procuration de ERDEM Olivier), <b>LALVEE Lucette, BRETENOUX Patrick, GUEGUEN Marie</b> (ayant la procuration de ALLOUCHI-GHAZZALE Malika), <b>MANGEOT Etienne, SIMONIN Hervé, FELTEN Daniel, GUYOT Gilles, COUTEAU Jean-Pierre.</b>
<u><b>Etaient excusés :</b></u>	<b>TARDY Yvan, FONTANA André, PICARD Denis, POIRSON Elisabeth, SEGALT Jean-François, MONALDESCHI Philippe, ROSSO Michel, LALANCE Corinne, MARIN Karine, MANSUY Thierry, MARTIN Vincent, MANSION François, CHENOT Tony, ALLOUCHI-GHAZZALE Malika, CHANTREL Nancy, BONJEAN Myriam, MASSELOT Catherine, ERDEM Olivier.</b>
<u><b>Avis de procuration :</b></u>	Du début à la 2023-03-37 : 11 avis de procuration. De 2023-03-38 à la fin : 12 avis de procuration.
<u><b>Avis de suppléance :</b></u>	5 avis de suppléance.
<u><b>Secrétaire de séance :</b></u>	Christine ASSFELD LAMAZE
<u><b>Nombre de présents :</b></u>	Du début à la 2023-03-03 : 54 PRESENTS. De la 2023-03-04 à la 2023-03-05 : 55 PRESENTS. De la 2023-03-06 à la 2023-03-37 : 56 PRESENTS. De la 2023-03-38 à la fin : 55 PRESENTS.
<u><b>Nombre de votants :</b></u>	Du début à la 2023-03-03 : 65 VOTANTS. De la 2023-03-04 à la 2023-03-05 : 66 VOTANTS. De la 2023-03-06 à la fin : 67 VOTANTS.

Vu l'article L5211-10 du code général des collectivités territoriales,  
 Vu la délibération n°2020-04-23 du Conseil communautaire du 10 septembre 2020 accordant des délégations au Bureau,  
 Vu les statuts de la Communauté de Communes Terres Toulaises,  
 Considérant que les décisions prises par le Bureau, dans le cadre de cette délégation, doivent faire l'objet d'une communication au Conseil Communautaire,  
 Monsieur le Président informe que le Bureau a pris, dans le cadre de la délégation que le Conseil Communautaire lui a accordée, plusieurs décisions dans les domaines strictement énumérés par la délibération n°2020-04-23 susvisée. Ces décisions sont énumérées ci-après :

N°/date de la décision	Objet	Résumé
<b>N°2023-18 13/04/2023</b>	<b>RATIOS PROMUS PROMOUVABLES</b>	Fixation des ratios de promotion requis pour permettre l'avancement de grade de six agents de la Communauté de Communes Terres Toulaises remplissant les conditions d'accès au grade supérieur, en application des textes réglementaires ;
<b>N°2023-19 13/04/2023</b>	<b>MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS – AVANCEMENTS DE GRADE</b>	Dans le prolongement de la délibération 2023-18, avancement de grade de six agents, remplissant les conditions d'ancienneté, ayant reçu l'aval de leur supérieur hiérarchique et dont la manière de servir est satisfaisante.
<b>N°2023-20 04/05/2023</b>	<b>MODALITES DE RECOURS AU REFERENT SANTE ET ACCUEIL INCLUSIF POUR LES EAJE DE LA CC2T</b>	La réforme des services aux familles a prévu une nouvelle fonction, en remplacement du médecin de crèche: celle de Référent Santé et Accueil Inclusif (RSAI). La délibération approuve les termes et les modalités de vacation du Référent Santé et Accueil Inclusif .
<b>N°2023-21 11/05/2023</b>	<b>ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DE L'APPEL A PROJETS « CREATION OU REHABILITATION LOURDE DE LOGEMENTS COMMUNAUX »</b>	La subvention correspond à 10 % du montant HT des travaux (avec un plafond maximum de 60 000 € HT de travaux éligibles soit une aide maximum de 6 000 € par logement. La délibération valide l'octroi de ces subventions à quatre communes, maîtres d'ouvrage d'opérations, dans les conditions prévues par l'appel à projet.
<b>N°2023-22 11/05/2023</b>	<b>SUBVENTIONS LIEES A L'OPERATION PROGRAMMEE D'AMELIORATION DE L'HABITAT (OPAH)</b>	La délibération valide la prorogation de la durée de validité d'une subvention, tenant compte de l'intervention différée d'entreprises et de l'ampleur des travaux.
<b>N°2023-23 01/06/2023</b>	<b>EAUX PLUVIALES - MUTUALISATION DE TRAVAUX CC2T - COMMUNE DE CHAUDENEY-SUR-MOSELLE ET REVERSEMENT DE SUBVENTION</b>	Reversement de la quote-part de la subvention obtenue correspondant aux travaux portés par la commune de Chaudeney-Sur-Moselle.
<b>N°2023-24 01/06/2023</b>	<b>DEMANDES DE SUBVENTIONS POUR LES ANIMATIONS DES ENS 54</b>	Dans le cadre de sa compétence « Espaces naturels & biodiversité et GEMAPI », la CC2T a contractualisé avec le CD 54 pour la sensibilisation des scolaires et du grand public à la biodiversité sur les sites inter-communaux classés Espaces Naturels Sensibles. La délibération présentée chaque année porte sur la demande de subventions auprès du CD 54, du Conseil Régional et de l'Agence de l'Eau.
<b>N°2023-25 01/06/2023</b>	<b>AVENANT N°1- CONVENTION DE PROJET URBAIN PARTENARIAL SUR LE SECTEUR DE « LES BRASCOTTES » A CHAUDENEY- SUR-MOSELLE</b>	L'avenant porte sur l'actualisation du coût des travaux, sans incidence financière pour la CC2T cosignataire .
<b>N°2023-26 01/06/2023</b>	<b>CONVENTION DE TRANSFERT DE MAITRISE D'OUVRAGE ET DE MAITRISE D'ŒUVRE, ET DE GESTION DU DOMAINE PUBLIC ROUTIER</b>	Dans le cadre de la réalisation du giratoire à l'entrée de la ZAE du Parc de Haye, la convention porte sur le transfert de maîtrise d'ouvrage et de Maîtrise d'œuvre, et de gestion du domaine public routier avec le Département de Meurthe-et-Moselle.

**Le conseil communautaire prendre acte de la présentation ci-dessus et déclare avoir reçu communication des décisions prises par le Bureau en vertu des délégations qui lui ont été accordées.**

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an avant-dits.

Le Président,  
Fabrice CHARTREUX

Mis en ligne le 20/06/2023 à 11h05

**REÇU EN PREFECTURE**

**le 19/06/2023**

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-054-200070563-20230615-2023\_03\_50-